



Contact pour réponse :  
Pauline Caner et Victoria Ozorio  
FSU-SNUipp 92  
snu92@snuipp.fr  
01 47 24 16 40

Monsieur FULGENCE  
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale  
Centre administratif départemental  
167/177 av Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Nanterre, le 19 janvier 2026.

**Objet :** Projet de réorganisation du remplacement dans le département pour la rentrée scolaire 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Vous nous avez présenté lors d'un groupe de travail votre projet de réorganisation du remplacement dans le département. Ce projet, s'il se concrétise, aura pour conséquence la création d'un unique vivier de remplaçant·es dont la zone d'intervention correspondrait à l'ensemble du département. De surcroît, la création de cet unique vivier entraînera la suppression de toutes les spécialités de remplacement dont celles liées aux Brigades REP+ et aux brigades de formation.

Nous souhaitons vous alerter sur deux points :

- Actuellement, faute d'attractivité, la majorité des postes de remplaçant·es sont pourvus à titre provisoire. Or, élargir la zone d'intervention des remplaçant·es va continuer de dégrader l'attractivité de ces postes alors que pour améliorer le remplacement, il est nécessaire d'avoir des personnels volontaires et installés durablement sur ces postes.
- D'autre part, la circulaire 2014-077 relative à la refondation de l'Éducation Prioritaire prévoit que *"des moyens de remplacement spécifiques seront affectés pour ces écoles Rep+"* et indique que ces personnels sont *"pleinement partie prenante du réseau car prenant spécifiquement en charge le remplacement des enseignants du réseau au titre des demi-journées libérées"*. Le bilan de ces plus de 10 années de fonctionnement montre à quel point il est essentiel que ces personnels soient réellement intégrés à l'équipe pédagogique.  
Nous demandons donc le maintien de postes dédiés et implantés en REP+ pour assurer ces "remplacements".

Par ce courrier, l'ensemble des organisations syndicales du département souhaite donc vous rappeler sa position, unanime, sur le remplacement :

- Nécessaire gestion de proximité des remplaçants afin de répondre au mieux aux besoins des écoles. En effet, les équipes de circonscription ont une connaissance des écoles et de leurs spécificités que la gestion départementale ne saurait ni remplacer ni compenser.

- Nécessaire intervention de proximité des remplaçant-es, autour de leur résidence administrative afin de permettre aux enseignant-es remplaçant-es d'envisager sereinement leurs conditions de travail et l'articulation avec leurs vies personnelles.
- Maintien des spécificités des postes dédiés et implantés pour les pondérations en REP+.

Enfin, nous souhaitons vous faire part de nos interrogations et de nos inquiétudes quant à la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion des personnels de remplacement. Il s'agit d'un point qui manque encore de lisibilité : quelles seront respectivement les places de la DSDEN et des circonscriptions ? Comment garantir une réelle équité de traitement entre toutes les circonscriptions et tous les personnels gérés par ce nouveau logiciel ?

Afin que les conditions de travail des personnels du service public d'éducation de notre département ne se dégradent pas davantage, nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de ne pas mettre en place ce projet.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Pauline Caner et Victoria Ozorio, co-secrétaires départementales de la FSU-SNUipp 92

Julie Faurel, secrétaire départementale du SNUDI-FO 92

Maxime Pouvreau et Lo Conche, secrétaires généraux de la CGT Educ'action 92

Jean-Yves Bernard, CFDT Education Formation Recherche Publiques

Nicolas Russeil, co-secrétaire départemental de Sud éducation 92

Claire Le Fouest, SNALC 92

Julie OZIOL, SE-Unsa 92